



COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOEL

Sénatrice de la Haute-Savoie

La Roche-sur-Foron, 14 octobre 2026

Budget 2027 : Sylviane Noël interpelle le Premier ministre sur les conséquences pour les communes de Haute-Savoie

La sénatrice Sylviane Noël a adressé ce lundi 12 octobre un courrier au Premier ministre, Sébastien Lecornu, pour dénoncer les conséquences des mesures budgétaires envisagées pour 2027. Elle alerte notamment sur les prélèvements particulièrement lourds qui pourraient frapper les stations de montagne et les communes frontalières du département.

Alors que le Gouvernement prévoit de demander 5,5 milliards d'euros d'effort aux collectivités territoriales, un montant que le Comité des finances locales évalue à près de 7 milliards d'euros, Sylviane Noël s'inquiète des conséquences de ces économies sur les finances locales. Si la Sénatrice reconnaît la nécessité de redresser les comptes publics, elle refuse que les communes soient une nouvelle fois mises à contribution au détriment de leurs investissements et des services rendus à la population.

Sa principale inquiétude concerne la création d'une contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB) de 2,5 milliards d'euros, qui toucherait 40 % des communes, l'ensemble des intercommunalités de métropole et 60 % des départements. Contrairement au précédent dispositif Dilico, les sommes prélevées ne seraient pas restituées aux collectivités.

En Haute-Savoie, les premières estimations font état d'un prélèvement de 7,7 millions d'euros pour plusieurs communes touristiques, soit 11,8 % de leur épargne brute cumulée en 2025. Chamonix-Mont-Blanc et Megève figureraient parmi les communes les plus pénalisées, avec un taux annoncé de 3 %.

Pour la Sénatrice, ces chiffres témoignent d'une profonde méconnaissance des réalités de nos territoires. Les stations de montagne doivent financer des routes, des réseaux et des équipements publics dimensionnés pour une fréquentation touristique bien supérieure à leur population permanente. Aux Houches, par exemple, les quelque 3 000 habitants permanents côtoient une capacité d'accueil de 12 000 lits touristiques. Des contraintes qui représentent des dépenses considérables et que les seuls indicateurs de richesse ne permettent pas de mesurer.

Les communes frontalières pourraient elles aussi être pénalisées. Le revenu moyen par habitant, qui entrerait pour 25 % dans le calcul de la contribution, est notamment influencé par les salaires des travailleurs frontaliers, sans pour autant refléter les charges supportées par les collectivités en matière de logement, de mobilité ou d'équipements publics. De plus, la richesse d'une commune n'est pas corrélée à celle de ses habitants !

À cette contribution s'ajouterait une réforme du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), représentant 2,1 milliards d'euros d'économies supplémentaires, avec une baisse de cinq points du taux forfaitaire applicable à certaines dépenses. Une mesure qui fragiliserait directement les projets d'investissement des communes, y compris ceux déjà engagés.

La Sénatrice refuse que les maires, qui font déjà face à l'accumulation des normes, à l'augmentation de leurs charges et aux attentes toujours plus nombreuses de la population, deviennent les variables d'ajustement du budget de l'État.

Contact presse :

Permanence parlementaire de Sylviane Noël – 16, place de l'Hôtel de Ville – 74 800 LA Roche-sur-Foron
www.sylvianenoel.fr

Elle demande donc au Gouvernement de renoncer à l'assujettissement des communes à la CPEB ou, à défaut, d'en revoir les critères afin de tenir compte des spécificités des territoires touristiques, de montagne et frontaliers. Elle réclame également le maintien du caractère général du FCTVA et la préservation des règles applicables aux investissements déjà décidés et engagés.

Pour Sylviane Noël, le rétablissement des finances publiques est incompatible avec l'affaiblissement de celles et ceux qui, sur le terrain, assurent chaque jour le fonctionnement de nos services publics, l'entretien de nos infrastructures et le développement de nos territoires. Rappelons également que les collectivités territoriales sont à l'origine de 70 % de la commande publique : un ralentissement de leurs investissements pourrait avoir des conséquences économiques très lourdes.

L'examen du projet de loi de finances par le Sénat dans quelques semaines sera l'occasion pour la sénatrice de défendre l'ensemble de ces points afin de rendre ce budget supportable pour les collectivités.